



LAMINE DIACK

Représentant FI

IAAF – Association Internationale des Fédérations d’Athlétisme



TEXTE ORIGINAL EN FRANÇAIS

La Charte olympique dispose que le Mouvement olympique comprend un ensemble de personnes appartenant aux Fédérations Internationales (FI) et aux Comités Nationaux Olympiques (CNO), en particulier les athlètes dont les intérêts constituent un élément fondamental de son action. C’est dire que les athlètes constituent le point nodal du Mouvement olympique, auquel ils appartiennent à travers leurs fédérations nationales et leurs CNO.

L’acte fondateur est donc l’adhésion à une fédération nationale à travers un club ou à titre individuel dans certains cas.

Mais il est bon de souligner que l’athlète est d’abord le produit de sa famille et de son école avant d’être membre d’un club ou d’une fédération nationale. Sa participation aux compétitions internationales, notamment aux Jeux Olympiques, résulte de longues années de travail sous l’encadrement d’un personnage essentiel, qui est l’entraîneur, auquel s’adjoit toute une équipe d’hommes et de femmes qui contribuent à sa maturation.

L’athlète, à l’heure actuelle, peut choisir de faire une carrière professionnelle dans le sport sans pour autant être banni de la participation aux Jeux Olympiques célébrés tous les quatre ans.

Alors comment faire pour que ses intérêts demeurent une préoccupation essentielle du Mouvement olympique, malgré le fait qu’il soit écartelé entre un club, une fédération nationale, un CNO, une FI et parfois un gouvernement ?

Comment faire pour que l’exigence de performance sportive ne pénalise pas l’athlète que la collectivité s’enorgueillit de compter parmi ses membres et se réjouit de citer en exemple à sa jeunesse ?

Comment faire pour que l’utilisation médiatique de ses exploits et les retombées économiques et financières qui en découlent contribuent à son plein épanouissement personnel et renforcent sa volonté de servir sa communauté pendant et après sa carrière sportive ?

Il me semble que la première réponse à toutes ces questions réside dans une bonne éducation aux valeurs olympiques dispensée à l’école

et dans le club. Nous devons nous convaincre que « l’humanité est engagée dans une course entre l’éducation et la catastrophe », et que le sport est devenu un élément incontournable de cette éducation. Élaborons donc tous ensemble les outils pédagogiques nécessaires à cette éducation et mettons-les largement à la disposition des écoles et des clubs à travers nos fédérations nationales et nos CNO.

Mais qui dit sport dit compétition, et dit volonté pour l’athlète de faire reculer ses propres limites afin de devenir le meilleur, afin d’être le champion. Dans cette aventure à haut risque pour sa santé et pour son avenir social, tous ceux qui l’entourent doivent s’efforcer de jouer leur rôle, et de le jouer le plus justement possible.

- D’abord, au plan national, le club, la fédération nationale, le CNO et le gouvernement doivent aménager un espace propice à l’évolution et à l’expression de l’athlète. Par son adhésion, il a décidé de participer. Or, participer c’est prendre part et avoir une part. Il faut donc que l’athlète, au-delà de l’existence de la commission des athlètes au sein de sa fédération et du CNO, puisse accéder à tous les échelons des instances de décision. C’est malheureusement au niveau national que nous sommes souvent en présence de tensions et d’antagonismes dont on pourrait faire l’économie en acceptant une bonne fois pour toutes la nécessité de l’autonomie du Mouvement olympique et sportif, assortie d’une exigence de bonne gouvernance. C’est au plan national que se pose le problème de l’exode d’un nombre croissant de jeunes talents et c’est là qu’il faut définir avec la puissance publique les moyens de freiner ce qui s’apparente à un véritable trafic d’enfants qui s’exilent à moins de quinze ans. Il faut pour cela que les autorités étatiques et sportives nationales conjuguent leurs efforts pour définir une véritable politique d’élite sportive.
- Sur le plan international, où les retombées médiatiques et leurs conséquences économiques et financières poussent souvent au toujours plus, les athlètes ont déjà une bonne représentation au niveau de certaines FI et du Comité International Olympique (CIO). Il faut que celle-ci s’étende à toutes les Fédérations Internationales et à tous les CNO. Leur participation aux compétitions internationales, notamment aux Jeux Olympiques, passe inévitablement par leur fédération nationale ou leur CNO, mais elle demeure assujettie à plusieurs exigences définies par le Mouvement olympique :
 - la soumission au contrôle anti-dopage hors compétition et en compétition,
 - la réalisation de minima de performances,
 - le respect des règles de nationalité,
 - le respect des règles de publicité, etc.

Toutes ces exigences feront l’objet de développement au cours de nos débats. Je ne m’y appesantirai pas, sauf à insister encore sur la nécessité de nous accorder sur la meilleure façon d’harmoniser nos efforts pour que l’athlète, qui cesse de se réclamer de cette appellation huit ans après sa dernière participation aux Jeux Olympiques, puisse continuer à servir le sport et l’Olympisme dans toutes les instances dirigeantes nationales, continentales ou mondiales.